



CONTRAT AUTOMNE POMMES/POIRES 2026/27

Aux Champs Soisy / AMAP 94

Producteur :

Pauline et Rodolphe Fouquet, verger Aux Champs Sois-y (EARL ARJOLIDOQUET), 91750 Champcueil.

S'engager dans un contrat AMAP avec un producteur, c'est avant tout soutenir une production locale et biologique de fruits. L'arboriculture fruitière est soumise à de nombreux aléas tant climatiques qu'environnementaux qu'il est nécessaire de bien appréhender. Par ailleurs, certains fruits peuvent être piqués, tachés, de calibres petits ou bien très gros, nous comptons sur les amapiens pour ne pas se formaliser de ces aspects esthétiques qui ne rentrent pas toujours dans les standards de la consommation actuelle.

En tant que producteurs, nous faisons notre possible pour vous livrer chaque mois les fruits de notre production afin de vous faire découvrir l'ensemble de nos variétés. Les variétés de pommes et de poires sont nombreuses et nous essayons au maximum de vous faire découvrir la panoplie que nous cultivons, néanmoins, selon les années, certaines variétés donneront plus que d'autres et vous devrez aussi vous y adapter.

- Les variétés de pommes sont Akane, Elstar, , Belle de Boskoop, Jonagored, Golden, Rouge Américaine, Idared, Canada, Cox orange, Stayman, Pink Kiss, Braeburn ou encore Rusticana Goldrush Dalinette entre autre.
- Les variétés de poires sont William Blanche, William Rouge, Doyenne du Comice, Beurre hardy et Conférence

Pour le contrat 2026/27, le prix revient à **3€75/kg** comme en 24/25 (en 25/26 il avait pu baisser à 3,5€/kg). Cela s'explique en raison notamment des hausses des charges (carburant, électricité, etc.) et à une production moindre que l'année 2025 puisque nous avons subi quelques dégâts de gel cet hiver et les canicules ont malheureusement beaucoup fait souffrir le verger.

- La corbeille sera composée d'environ 4 kg de pommes et poires, en fonction des cueilletes et des conditions de conservation. Les fruits sont produits selon les normes de l'agriculture biologique et certifiés AB.
- Les corbeilles seront livrées en cageot, à charge pour les amapiens de s'occuper de la dispatche. Les fruits sont retriés après la cueillette afin de limiter les désagréments à la conservation. Dans la mesure du possible, il vous sera demandé de rapporter vos cageots d'une distribution sur l'autre afin d'assurer un roulement.
- Le prix est de **15 € par corbeille d'environ 4 kg** soit 24 kg de pommes / poires sur 6 distributions (3.75€/kg) soit un contrat simple à 90 €. Il est possible de demander une double voire une triple part. Les poires composeront les corbeilles de septembre-octobre-novembre et décembre ou janvier. Cela est dû au fait que les poires se conservent moins bien que les pommes et que nos variétés tardives sont plutôt fragiles. Il faudra donc compter une à deux distributions sans poires.
- Nous nous engageons à opérer 1 livraison par mois de septembre 2026 à février 2027 soit 6 corbeilles. Dates prévues : 16/09/2026 – 14/10/2026 - 18/11/2026 – 16/12/2026 -20/01/2027 - 17/02/2027.



CONTRAT AUTOMNE POMMES/POIRES 2026/27

Aux Champs Soisy / AMAP 94

Producteur :

Pauline et Rodolphe Fouquet, verger Aux Champs Sois-y (EARL ARJOLIDOQUET), 91750 Champcueil.

Les amapiens s'engagent solidairement vis-à-vis des aléas de production tant quantitatifs que qualitatifs (maladies, intempéries, ravageurs, etc.). En conséquence, ils déclarent expressément accepter ces aléas sans pouvoir formuler aucune réclamation dans l'hypothèse où la valeur d'une distribution ou de l'ensemble des livraisons réalisées en exécution du contrat serait supérieure ou inférieure au prix forfaitaire. Les parties conviennent qu'en cas de manque complet sur une distribution, la corbeille pourra être compensée en produits transformés à base de pommes et de poires. Ces produits sont composés à partir des fruits du verger (compote, jus, confitures).

Nombre de distributions (a)	Prix unitaire par corbeille (b)	Nombre de corbeilles par distribution (c)	Total = (a) x (b) x (c)
6	15	Préciser (c) :	90€ x (c) = ...

Contrat à rendre complété et signé, accompagné de 1 ou 3 chèques à l'ordre de « EARL ARJOLIDOQUET », au plus tard le 02/09/2026. Les remises des chèques seront effectuées en octobre, décembre et février. Merci de respecter cette demande afin de faciliter la gestion administrative en aval de vos contrats.

Nom Prénom :

Références des chèques :

Nom sur le chq si différent :

À

Le

L'adhérent
(signature)

EARL ARJOLIDOQUET